

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le 21/02/2025

ID : 039-243900420-20250210-2025_12-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 10 février 2025

Date de convocation

31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 10 février à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Belmont au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Signature de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG)
N°12/2025**

Nombre de membres

40

Présents

38

Représentés

1

Excusés

2

Votants

39

Présents

Mesdames Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Naudeix, Degay, Brochet, Timal, Voinot, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

Excusés Mmes Faivre, Falcinella-Gillard (procuration à Mme Hählen).

Absents

Madame la Vice-présidente soumet à l'assemblée le rapport suivant :

La collaboration étroite entre la CAF du Jura et la CCVA englobe l'ensemble de leurs domaines d'intervention centrés sur les politiques et sociales.

En effet, la CTG vis à coordonner, optimiser et renforcer les services en direction des familles et des habitants du territoire. Cette démarche permet également d'attribuer des financements à la CCVA.

Il s'agit d'une démarche partenariale, qui s'appuie sur un diagnostic partagé avec les différents acteurs intervenant sur les champs de l'action sociale pour définir un plan d'actions adapté.

Il convient de souligner que la CTG englobe les domaines d'intervention suivants :

- Petite enfance ;
- Enfance ;
- Jeunesse ;
- Animation de la vie sociale ;
- Parentalité.

Dès 2018, une CTG a été établie puis renouvelée en 2020 pour une durée de 5 ans.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler ce conventionnement pour la période 2025-2029 en mettant à jour les besoins dans le cadre du :

- Projet de territoire ;
- Projet éducatif territorial (P edt).

Pour réaliser ce travail, la CCVA a été accompagnée par le service Action Sociale de la CAF du Jura pour évaluer le travail effectué sur la précédente période et définir le prochain programme d'actions.

Il est proposé de signer une nouvelle CTG.

Cette convention sera également co-signée par :

- La CAF du Jura ;
- La MSA du Jura.

Suite aux ateliers, 3 axes, 7 objectifs généraux, 20 objectifs spécifiques et 31 actions ont été identifiées :

1. Renforcer une politique RH favorisant l'attractivité des métiers :

Soutenir la professionnalisation et le développement des compétences

Accompagner la montée en compétence des agents des services petite enfance, enfance, jeunesse

Optimiser les conditions de travail

Proposer une politique RH favorisant la qualité d'accueil dans les structures petite enfance et enfance

Développer les supports pédagogiques pour les professionnels

2. Maintenir, optimiser et enrichir l'offre de service

Optimiser le fonctionnement des services

Optimiser la communication auprès des familles

Améliorer les conditions d'accueil de structures

Optimiser le taux d'occupation réel de la micro-crèche pour atteindre 63% d'ici 2029

Mutualiser les accueils de loisirs périscolaires

Faciliter l'accès et la connaissance des services à la population par leur centralisation

Maintenir une offre d'accueil individuel de proximité

Maintenir les offres de services existantes

Favoriser les moments privilégiés de relations parents/enfants 0-6 ans

Consolider l'attractivité de l'accueil de loisirs extrascolaire

Faciliter et garantir une équité d'accès des jeunes du territoire aux activités du secteur jeunes et informations les concernant

Renforcer l'identification et l'ancrage de l'EVS sur le territoire du Val d'Amour

Enrichir les offres de services

Evaluation et prospective de la politique publique enfance sur le territoire du Val d'Amour

Mailler le territoire en matière d'offre d'accueil collectif

Enrichir l'offre auprès du public jeunes

Accompagner les parents dès avant l'arrivée de l'enfant jusqu'à son entrée dans l'âge adulte

Permettre au plus grand nombre de devenir autonome dans leur usage du numérique

3. Améliorer les liens entre les acteurs du territoire : interconnaissance, coordination, coopération

Permettre aux acteurs du territoire de partager leurs pratiques et expériences dans un objectif de mise en cohérence et/ou mutualisation des projets/actions

Renforcer les liens entre les professionnels des services communautaires et autres acteurs du territoire

Permettre aux parents de découvrir la vie de leur enfant dans les structures d'accueil et de comprendre le rôle éducatif de celles-ci

Renforcer les liens de coopération entre les structures d'accueil et les parents

Vu le programme d'actions de la CTG et le projet de convention établis avec le Service Action Sociale de la CAF du Jura,

Suite à l'exposé de Madame la Vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire :

- Article 1 : Valide les axes de travail énoncés ci-dessus,
- Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer une nouvelle convention CTG avec la CAF du Jura.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Philippe Degay
Secrétaire de séance

